

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

M22- 0046084

☒ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2481 Société : RAM
☐ Actif ☐ Pensionné(e) ☐ Autre : Retraitée
 Nom & Prénom : M^{re} ISAAD NASIA
 Date de naissance : 01/05/1957
 Adresse : Rue 6, N° 72, Hay Attadoun CHERAM CASABLANCA
 Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :
 Date de consultation : 05/02/2024
 Nom et prénom du malade : M^{re} ISAAD NASIA Age :
 Lien de parenté : ☐ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant
 Nature de la maladie : Affection - 22
 Affection longue durée ou chronique : ☐ ALD ☐ ALC Pathologie :
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 05/02/2024
 Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05/02/2024	CS		3 n, 3	
16-2-24	CS		1 n	

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05/02/2024	C		3 n, 13	Dr. JAKRI AHMED Oto-Rhino - Laryngologie & Chirurgie Céphalo - Faciale N° 76, 1er Etage D.C.P. El Houria Ed. Sidi Abdelrahmane Hay Hassane 0522 9 14 991
16-2-24	C		1 n	inf. 09107942

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	05/02/2024	T = 240,00 <u>dh</u>
	06/02/2024	T = 205,40 <u>dh</u>

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	05/02/24	t = 240,00 <u>dh</u>
	16/02/24	t = 205,40

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
PHARMACIE SARANAZ S.A.R.L.A-U 10 Lot Smiranda Lissasfa Casablanca Tél/Fax : 05 22 45 20 07			

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
			

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

[illegible]

Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES		Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
					COEFFICIENT DES TRAVAUX
					MONTANTS DES SOINS
					DEBUT D'EXECUTION
					FIN D'EXECUTION

[illegible]

H		G	
25533412	21433552		
00000000	00000000		
00000000	00000000		
35533411	11433553		
B			

(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

[illegible]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Ahmed JABRI

Spécialiste O.R.L

Maladie et Chirurgie

Nez - Gorge - Oreille - Face et Cou

Exploration de l'audition - Endoscopie

Ancien praticien à l'hôpital 20 Août

Casablanca

الدكتور أحمد جابري

إختصاصي في أمراض و جراحة الأنف،

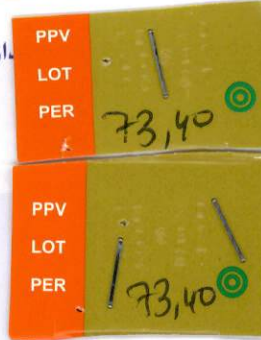
الأذن - الحنجرة - جراحة الوجه والعنق

تشخيص السمع - الفحص بالمنظار

طبيب سابق بمستشفى 20 غشت

الدار البيضاء

Casablanca, le : 16.2.24 : دار البيضاء، في

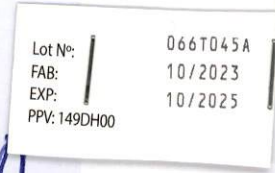


15000 mg

228,40

J. Erly cp 15000 / 2 mg

PHARMACIE SARANAZ
S.A.R.L. A-U
140 Lot Smiralda Lissasfa
Casablanca
Tél/Fax : 05 22 65 20 07



Bu dans l'air
F 1227 10003

PHARMACIE SARANAZ
S.A.R.L. A-U
140 Lot Smiralda Lissasfa
Casablanca
Tél/Fax : 05 22 65 20 07

Dr. Ahmed JABRI

Spécialiste O.R.L

Maladie et Chirurgie

Nez - Gorge - Oreille - Face et Cou
Exploration de l'audition - Endoscopie
Ancien praticien à l'hôpital 20 Août
Casablanca

الدكتور أحمد جابري

إختصاصي في أمراض و جراحة الأنف،
الأذن - الحنجرة - جراحة الوجه والعنق
تشخيص السمع - الفحص بالمنظار
طبيب سابق بمستشفى 20 غشت

Casablanca, le

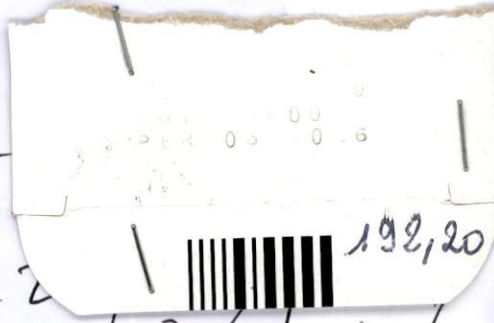
5 / 2 / 2024

Dr. JABRI AHMED
Oto-rhino - laryngologie &
Chirurgie Cervico - faciale
N° 76, 1er étage Derb El Houria
Bd Sidi Abderrahmane - Hay Hassani
Casablanca

Mr. ISSAM MAGIN.

192,20

J. Zelen up 5
14 x 2



17/07/

47,80

J. - DASEN up



24 x 2 1, 06

240,00

Dr. JABRI AHMED
Oto-rhino - laryngologie &
Chirurgie Cervico - faciale
N° 76, 1er étage Derb El Houria
Bd Sidi Abderrahmane - Hay Hassani
Casablanca

Dr. JABRI AHMED
Oto-rhino - laryngologie &
Chirurgie Cervico - faciale
N° 76, 1er étage Derb El Houria
Bd Sidi Abderrahmane - Hay Hassani
Casablanca
Tél/Fax : 05 22 66 22 00

PPV :
EXP :
Lot N° :

47,80